

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Comité Technique Sectoriel « Environnement et Développement Durable »

CONTRIBUTION AU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SCAPP 2016-2030

MARS 2016

## Table des matières

Résumé analytique.....	6
1. I INTRODUCTION.....	10
2. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE.....	11
3. LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT.....	13
4. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR.....	14
5. LES CONTRAINTES ET DÉFIS.....	19
5.1 La Résilience aux risques des inondations.....	20
5.2 Les feux de brousse.....	20
5.3 La résilience aux risques d'Ensablement.....	21
5.4 L'aggravation de l'érosion côtière.....	22
5.5 Erosion éolienne et risques d'ensablement.....	22
5.6 Surexploitation des ressources forestières et pastorales :.....	22
6. VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 2016-2030.....	25
7. ACTIONS PRIORITAIRES et PLAN D'ACTION 2016-2020.....	32
7.1 Dans le domaine du changement climatique.....	32
7.2 Dans le domaine de la Protection de la Nature.....	32
7.3 Dans le domaine du Contrôle Environnemental.....	33
7.4 Dans le domaine des Aires protégées et littoral.....	34
7.5 Dans le domaine des Pollutions et des Urgences Environnementales.....	34
7.6 Autres activités prioritaires.....	35
Annexe 1 : Indicateurs de suivi de la SCAP (2016 – 2030).....	40
Annexe 2- Plan quinquennal 2016-2020.....	45
Annexe 3 : Niveau des indicateurs en 2015.....	51
Annexe 4 : Documentation des indicateurs.....	52
Annexe 5: Actions phares réalisées.....	53
Annexe 6 : Données clés sur le secteur.....	59
Annexe 7: Composition du Comité Technique Sectoriel (CTS).....	61

## Sigles e abréviations

<b>AME</b>	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CILSS</b>	Comité inter états de Lute contre la Sécheresse du Sahel
<b>CIPV</b>	Convention Internationale pour la protection des végétaux
<b>CNED</b>	Comité Nationale pour l'Environnement et Développement
<b>CTED</b>	Comité Technique pour l'Environnement et Développement
<b>CNULCD</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
<b>CRED</b>	Comité Régionale pour l'Environnement et Développement
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DCE</b>	Direction du Contrôle Environnemental
<b>DPCIE</b>	Direction de la Programmation, de la Coordination et de l'Information Environnementale
<b>DPEDD</b>	Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable
<b>DPN</b>	Direction de Protection de la Nature
<b>DREDD</b>	Délégation Régionale Environnement et Développement Durable
<b>DRS</b>	Défense et Restauration des Sols
<b>EIE</b>	Etude d'Impact Environnemental
<b>ENVFA</b>	Ecole Nationale de Vulgarisation et de Formation Agricole
<b>FAO</b>	Organisation d'Alimentation et de l'Agriculture
<b>FIBA</b>	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>GRET</b>	Groupe de Recherche et d'Échange Technologique
<b>GRN</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>GIZ</b>	Coopération Technique Allemande
<b>IEC</b>	Information Education Communication
<b>IPE 3</b>	Projet Initiative Pauvreté-Environnement)
<b>KFW</b>	Coopération Financière Allemande

<b>MAED</b>	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
<b>MDEDD</b>	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable
<b>MDR</b>	Ministère du Développement Rural
<b>OADA</b>	Organisation Arabe pour le développement agricole
<b>OMD</b>	Objectifs Millénaires du Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OXFAM</b>	Organisation vouée à la coopération et à la solidarité internationale
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDALM</b>	Plan Directeur de l'Aménagement du Littoral Mauritanien
<b>PDU</b>	Programme du Développement Urbain
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnemental et Social
<b>PIB</b>	Produits Intérieur Brut
<b>PMLCD</b>	Projet Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification
<b>PNBA</b>	Parc National du Banc d'Arguin
<b>PND</b>	Parc National du Diawling
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unis pour l'Environnement
<b>POP</b>	Polluant Organique Persistant
<b>PRECASP</b>	Projet des Renforcement des Capacité du Secteur Public
<b>PRO GRN</b>	Programme Gestion des Ressources Naturelles
<b>PSEDD</b>	Programme Sectoriel Environnement et Développement Durable
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PTF</b>	Partenaire Techniques et Financiers
<b>RBT</b>	Reserve Biosphère Transfrontalière
<b>RISE</b>	Revue Institutionnelle du Secteur de l'Environnement
<b>SCAC</b>	Service de Coopération et d'Action Culturelle
<b>SDAU</b>	Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain
<b>SGD</b>	Système de Gestion des Données
<b>SGS</b>	Société Générale de Surveillance

<b>SIE</b>	Système d'Information Environnementale
<b>SIG</b>	Système d'Informations Géographiques
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
<b>SNSA</b>	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unis pour l'Éducation, la Culture et la Science
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'Enfance
<b>ZEEM</b>	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

## Résumé analytique

Pour la Mauritanie, l'exercice de planification stratégique pour le quinquennat 2012-2016 qui s'achève cette année, s'appuie sur les efforts déjà entrepris en matière d'intégration des considérations environnementales dans les plans stratégiques sectoriels nationaux.

Il représente un élément central de l'action environnementale que le Gouvernement entreprend conformément au programme électoral de Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République.

C'est dans ce contexte que le Département a élaboré au cours de ces dernières années un nombre important d'instruments stratégiques pertinents aux différentes questions du développement durable y compris la problématique du changement climatique:

Parmi ces instruments qui renvoient à des référentiels importants, l'on peut citer particulièrement :

- Les études et évaluations relatives au capital naturel productif et son poids dans la sphère de croissance pro-pauvre et le risque climatique dans la gouvernance;
- La formulation et la mise en œuvre de l'axe 5 du deuxième cycle du Plan d'Action National sur l'Environnement couvrant le quinquennat 2012 à 2016 et représentant l'outil de mise en œuvre harmonisé de la Stratégie Nationale de Développement Durable (pour la période 2007-2016 adoptée en Octobre 2006) ;
- La déclaration politique de l'environnement et du développement durable du 17 mars 2011 qui a décliné les orientations politiques et opérationnelles en matière de gouvernance environnementale en Mauritanie ;
- L'ambition affirmée par le Rapport sur les Contributions Prévues Déterminées au niveau National 2020-2030 à la COP 21 de la CCNUCC ; Nov. 2015
- Le catalogue des technologies climatiques prioritaires, 2016 (en cours de formulation)
- Le renforcement du dispositif législatif et réglementaire régissant le capital naturel productif et l'environnement ainsi que les modalités de conduite de l'évaluation environnementale systématique ;

C'est après la conférence de Rio de 1992, que la nécessité de la prise en charge et la gestion durable des ressources naturelles s'est imposée en Mauritanie. Ainsi, le ministère du Développement Rural, qui était en charge de l'agriculture, l'élevage et l'aménagement rural, s'est vu attribué dès 1993 la gestion des questions environnementales. Mais la vision sectorielle de ce département à l'époque et la faiblesse de ses capacités n'ont pas permis d'intégrer l'environnement au sein des autres sous-secteurs du département, ni de développer une approche transversale nécessaire à son intégration dans les politiques publiques.

En 2006, avec la création du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement (SEE), la Mauritanie a marqué une nouvelle étape dans l'engagement du gouvernement à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de développement durable et le renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques. Ce nouveau département s'est vu chargé de préparer, coordonner, exécuter ou faire exécuter, suivre et évaluer la politique du gouvernement dans les domaines de l'environnement. Il a été également responsable de la prise en compte des objectifs du développement durable et de leur mise en œuvre dans les politiques publiques, et de la veille sur l'application des dispositions de la loi portant Code de l'environnement.

En 2007, le SEE a été promu en ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (MDE). Ce ministère est, depuis cette date, chargé des thématiques environnementales notamment : i) la programmation et les politiques environnementales, ii) la coordination intersectorielle et le suivi, iii) l'évaluation environnementale des projets nuisibles à l'environnement, iv) la prévention des risques, v) la prévention des pollutions industrielles et la protection du littoral ainsi que vi) le suivi de la biodiversité. Il continue évidemment à couvrir les secteurs traditionnels qui sont : i) les forêts et pâturages, ii) la faune et iii) la lutte contre la désertification.

Lors de la restructuration des départements ministériels en 2008, ce département s'est vu également attribué la thématique du « Développement Durable » pour devenir le ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Cette nouvelle définition des tâches et la répartition des responsabilités environnementales entre le MEDD et les autres départements ministériels a permis une amélioration considérable en comparaison avec les textes réglementaires antérieurs qui

prêtaient à confusion. Cette avancée significative en matière de cohérence entre les différents textes réglementaires portant création des différents ministères est la traduction d'un processus de concertation nouvellement instauré par le gouvernement.

Toutefois, il demeure sur le plan purement organique, certaines dispositions dans les textes portant création de certains ministères sectoriels qui encore peuvent être sources de conflits de compétences notamment le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines et le département en charge des Transports. Plus spécifiquement, les responsabilités en matière de pilotage et de validation technique des Etudes d'Impact Environnemental (EIE), du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des plans de gestion qui en découlent, de l'élaboration des normes globales ou sectorielles demeurent floues et appellent une meilleure clarification des rôles des différents intervenants.

Cette situation est rendue encore plus confuse avec notamment l'existence dans certains départements sectoriels (Mines, Pétrole, Pêche, Énergie) de cellule ou service « Environnement ». Ces cellules étant souvent perçues par le département en charge de l'environnement comme un dédoublement de ses propres attributions. De même, le rôle de catalyseur, de pilotage, d'appui conseil, de suivi et de contrôle dévolu au département chargé de l'environnement est encore mal compris par les autres départements.

Même si le Programme sectoriel Environnement et Développement Durable (PSEDD) n'a pas encore été évalué, les différents progrès de l'environnement indiquent un avancement substantiel dans la réalisation du programme. Les problèmes environnementaux majeurs du pays parmi lesquels la dégradation des terres et des ressources en eau, des problèmes croissants d'environnement urbain, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques ont été traités.

En matière de gouvernance environnementale: des progrès significatifs ont été enregistrés en particulier par rapport aux aspects législatifs, réglementaires et programmatiques de la gouvernance environnementale et la veille sur les changements climatiques. A cet égard, il y a lieu de noter : (i) l'adoption d'une loi autorisant la ratification du protocole de Nagoya relatif à la convention sur la biodiversité sur les ressources génétiques ; (ii) ratification de l'amendement de Beijing du protocole de Montréal relatif à la convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ; (iii) l'élaboration d'un Projet de texte sur les procédures de prise en charge



des frais de conduite de l'EIE ; (iv) l'élaboration d'un Projet de décret fixant la procédure d'inspection environnementale; ; (v); l'élaboration d'un projet de texte relatif aux normes environnementales nationales ; (vi) la finalisation et l'adoption de la stratégie nationale sur les aires protégées terrestres ; (vii) l'adoption d'une stratégie nationale pour les zones humides ; (Viii) l'adoption d'une Stratégie Nationale et un plan d'Action de la Biodiversité; (ix) la validation du PANE II (x) l'adoption d'une Stratégie et plan d'Action de l'Agence Nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ; (xi) la réactualisation de la stratégie nationale de biodiversité et élaboration du 5ème rapport national sur la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ; (xii) la finalisation des documents stratégiques habilitants à la CCNUCC en particulier l'élaboration de la Troisième Communication Nationale sur le Changement Climatique; et (xiii) l'adoption au niveau technique d'une stratégie nationale des aires protégées marines et côtières.

## 1. I INTRODUCTION

1. La Mauritanie vient d'achever la mise en œuvre de son troisième plan d'actions du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP III) couvrant la période 2011-2015. Le CSLP constitue le document central de politique de développement économique et social, il engage le pays vis-à-vis de lui-même et de la communauté des partenaires au développement. La mise en œuvre de ce troisième plan d'actions a permis de maintenir le pays sur la trajectoire d'une croissance soutenue et inclusive, de renforcer les efforts de lutte contre la pauvreté et d'accélérer l'atteinte des OMD.
2. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) vient remplacer le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a constitué le principal référentiel de développement économique et social du Gouvernement sur la période 2001-2015.
3. Ce changement s'est avéré nécessaire au regard des acquis et des insuffisances dans la mise en œuvre du CSLP. En effet, la croissance économique a été appréciable (6% en moyenne) et les progrès ont été remarquables dans plusieurs domaines notamment la gestion des finances publiques, le développement des infrastructures, l'amélioration des services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement etc.).
4. Cependant, la fragilité de l'économie, la grande vulnérabilité aux chocs exogènes, la faible productivité végétale et animale, les coûts de production relativement élevés et la tendance à la paupérisation (plus de 31%, d'incidence de pauvreté en 2014) indiquent que des difficultés demeurent.
5. La présente note sectorielle est relative à une contribution du Comité Technique Sectoriel de l'Environnement et du Développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SCAPP 2016-2030.
6. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a mis au point *des outils de planification appropriés* qui sont:
  - a. la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) adoptée en 2006 et qui couvre la période 2007 à 2016
  - b. la revue institutionnelle du secteur de l'environnement (RISE) qui a représenté en 2010 et 2011, une vision commune inclusive avec les partenaires du secteur et qui a

permis de mettre en œuvre un certain nombre de réformes institutionnelles et opérationnelles importantes;

- c. L'initiation du Plan National d'Adaptation au changement climatique – PNA 2016-2030
- d. la Déclaration de Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) approuvée par le Gouvernement en mars 2011;
- e. le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE II) 2012-2016 qui représente l'outil de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable; et
- f. le Programme Sectoriel Environnement et Développement Durable (PSEDD) élaboré en décembre 2013.
- g. la mise en place par Décret de 2012, des organes de coordination et de concertation intersectorielle sur l'environnement et le développement durable, aux niveaux politique, technique et local à travers le CNEDD, CTEDD et CREDD;

## **2. DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE**

- 7. La méthodologie suivie pour l'élaboration de la note sectorielle est participative, repose d'une part sur l'organisation de rencontres d'échange avec les responsables du secteur de l'environnement, y compris au niveau décentralisé, puis les membres du CTS et d'autre part, sur une analyse documentaire à travers l'exploitation des documents de référence dont notamment .
  - le Programme électoral du Président de la République ;
  - la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement ;
  - la Communication en conseil des Ministres relative à la Préparation SCAPP ;
  - le programme Contributions Prévues Déterminées au niveau National à l'Accord Climat, CPDN 2015
  - Le Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification aligné à la stratégie décennale de la CNULCD
  - la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité
  - la Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie
  - Stratégie et Plan d'Action de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte en Mauritanie
  - le rapport d'évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2012-2016
  - l'évaluation globale du CSLP 2001-2015,
  - les résultats du recensement général de la Population et de l'Habitat (2013),
  - les résultats de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV 2014) et

- le cadre d'action de Sendai pour la gestion des risques de catastrophe
- le rapport d'évaluation des progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie (élaboration attendue)
- les résultats des consultations nationales de l'agenda post 2015,
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies
- le consensus qui s'est dégagé de la conférence internationale sur les changements climatiques (COP 21) dans le cadre de l'accord de Paris ;
- les recommandations acceptées par la Mauritanie à l'issue de son Examen périodique universel en 2015 par le Groupe de travail du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
- Les engagements de la Mauritanie, au niveau international, régional et sous régional.
- La Feuille de route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage et ses séquelles.
- Les Documents de stratégie du secteur au sens large (Stratégie, politique, lettre politique, plan à moyen terme, programme, et plan d'actions etc.),
- La Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD) de 2006 pour la période 2007-2016
- La Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) de 2011
- La Revue Institutionnelle du Secteur de l'Environnement (RISE) entre 2010 et 2011,

### 3. LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Il y a lieu de rappeler tout d'abord que les documents stratégiques du département MEDD portent sur des horizons qui prennent fin en 2016. Cependant, les orientations générales et objectifs qu'ils comportent dans le PSEDD demeurent d'actualité par rapport aux ODD et pourront même être reconduits dans la SCAPP.

8. Les objectifs actuels du secteur définis dans le PANE2 et le PSEDD sont: (i) promotion et valorisation du capital naturel productif ; (ii) gestion intégrée du littoral mauritanien ; (iii) prise en compte de l'évaluation environnementale dans le développement économique et social ; (iv) prise en compte du risque climatique et des risques de pollution et catastrophes naturelles ; (v) mobilisation des financements pour un développement propre ; (vi) pilotage, Suivi et Évaluation des politiques environnementales et de développement durable ; et (vii) promotion de l'Information Éducation Communication et Renforcement des capacités autour des questions environnementales.

L'atteinte de ces objectifs contribuera à : (i) **promouvoir** le capital naturel productif comme levier de lutte contre la pauvreté, (ii) garantir une gouvernance environnementale, (iii) **assurer une veille sur le changement climatique et (iv) renforcer les capacités d'adaptation nationales.**

9. Les objectifs retenus pour cette période sont : (i) restaurer les équilibres écologiques du couvert végétal arboré et herbacée et conserver les ressources ligneuses, non ligneuses et agricoles ; (ii) renforcer les capacités de résilience des secteurs vulnérables aux changements climatiques ; (iii) promouvoir le financement des activités à faible émission de carbone ; (iv) assurer la coordination et la synergie entre veille climatique et veille météorologique ; (v) renforcer les capacités de la recherche en matière d'adaptation aux effets du climat et de lutte contre la désertification et ; (v) renforcer la conservation de la biodiversité et veiller à la biosécurité et prendre en charge les risques biotechnologiques ; (vi) développer les aires protégées et des zones humides et créer un réseau des Aires Protégées et des Zones Humides ; (vii) améliorer les connaissances sur la diversité biologique du pays et contribuer à l'utilisation durable et rationnelles des ressources naturelles ; (viii) mettre en œuvre l'évaluation environnementale et sociale des projets ; (ix) contrôler la conformité environnementale des projets de développement ; (x) assurer la

veille et établir la normalisation environnemental ; (xi) lier information et intervention environnementales ; (xii) conserver des ressources fauniques ; (xiii) réussir l'introduction de l'aménagement du territoire dans le contexte des risques littoraux ; et (xiv) assurer la gestion des risques de pollution et d'intervention post catastrophe.

10. Les concertations nationales sur l'agenda post 2015, ont permis d'identifier le développement durable et l'utilisation des énergies renouvelables comme l'un des défis majeurs auxquels le pays est confronté à court, moyen et long terme. La protection de l'environnement, la résilience des communautés face au changement climatique et la valorisation des potentialités agropastorales et écologiques constituent des priorités de l'agenda post 2015 pour la Mauritanie.

#### **4. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR**

11. C'est après la conférence de Rio de 1992, que le ministère du Développement Rural, qui était en charge de l'agriculture, l'élevage et l'aménagement rural, s'est vu attribué dès 1993 la gestion des questions environnementales.

12. Cette Conférence de Rio a mis en évidence la place de l'environnement, établi un lien avec le développement et mobilisé toute la communauté internationale autour de la problématique de l'environnement.

13. En 2006, un Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (SEE) a été créé par Décret N°086-2006/PM en date du 08 aout 2006.

14. En 2007, le SEE a évolué en Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement par Décret N° 086-2007 en date du 16 juin 2007.

15. Lors de la restructuration des Départements ministériels en 2008, ce département s'est vu également attribué la thématique du « Développement Durable » pour devenir le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) par Décret N°190-2008/PM en date du 19 octobre 2008. Cette nouvelle définition des tâches et la répartition des responsabilités environnementales entre le MEDD et les autres départements ministériels a permis une amélioration considérable en comparaison avec les textes réglementaires antérieurs qui prêtaient à confusion.

16. Toutefois, sur le plan purement organique, certaines dispositions dans les textes portant création de certains ministères sectoriels pouvaient être sources de conflits de compétences notamment le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et le département en charge des Transports.
17. L'existence à l'époque dans certains départements sectoriels (Mines, Pétrole, Pêche, Énergie) de cellule ou service Environnement est souvent perçue par le département en charge de l'environnement comme un dédoublement de ses propres attributions. De même, le rôle de catalyseur, de pilotage, d'appui conseil, de suivi et de contrôle dévolu au département chargé de l'environnement est encore mal compris par les autres départements.
18. Le Décret 184-2014/PR intervenu le 16 septembre 2013 a relevé le rang du Département dans la nouvelle hiérarchie de l'architecture gouvernementale.

C'est ainsi que le 11 Mars 2014, un nouvel organigramme du Ministère objet du Décret N°057-2014/PM, a traduit cette évolution au niveau hiérarchique en vertu de laquelle le Département est désormais érigé en Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Cette évolution institutionnelle a donné un signal fort en ce qui concerne l'importance du secteur de l'Environnement et du Développement Durable.
19. Le Département a été conçu en vertu de cet organigramme pour une meilleure prise en charge des interfaces intersectorielles, ainsi qu'avec les Délégations Régionales.
20. Le nombre des Chargés de Mission est passé de 1 à 3, celui des Conseillers de 3 à 4 et les Directions Centrales deviennent 7 au lieu de 6. A cela, s'ajoute la création des divisions en dessous des différents services techniques des directions centrales
21. Les missions assignées au MEDD sont :
  - Elaborer et proposer au Gouvernement des stratégies et politiques relatives à la gestion et à la protection de l'Environnement.
  - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'agriculture, de pêche, d'industrie, d'énergie, d'équipement, de transports, de grandes infrastructures, d'industries extractives, de tourisme, d'éducation et de santé.

- Préparer les projets de textes législatifs et réglementaires et les normes se rapportant à l'environnement et le suivi de leur application ;
- Préparer les instruments de ratification et l'assurance de leur mise en œuvre, par qui de droit, des Conventions et traités engageant le pays en matière d'environnement ;
- Suivre la mise en œuvre des politiques et programmes relatifs à l'Environnement ; la mise en œuvre de la police environnementale dans les démarches d'enquêtes, de contrôles et d'inspections nécessaires pour vérifier l'application effective de la réglementation et des normes environnementales;
- Veiller à la qualité de l'environnement, à la protection de la nature et à la prévention, la réduction ou la suppression des pollutions et des nuisances ;
- Donner des avis conformes sur la faisabilité environnementale des activités soumises à l'étude ou à la notice d'impact sur l'environnement ;
- Assurer la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle ;
- Favoriser l'échange de l'information relative à l'environnement dans le pays et assurer la construction progressive d'une base de données nationale sur l'environnement, à laquelle tous les acteurs et toutes les personnes intéressées pourront y avoir accès ;
- Favoriser les actions d'initiation, de formation et d'information des citoyens et des organisations de la société civile en matière d'environnement et proposer les mesures propres à améliorer la qualité du cadre de vie ;
- Réaliser, ou faire réaliser, les inventaires, études ou recherches nécessaires pour obtenir et rendre disponibles les éléments de connaissance du milieu naturel et humain, utiles à l'exercice de la mission du département ;
- Commander et valider toutes les études et évaluations à caractère général, sectoriel ou conjoncturel, dans les domaines de l'environnement ;
- Gérer et coordonner les activités du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), institué par la Loi Cadre sur l'Environnement.

22. Le rôle assigné au MEDD correspond donc à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique environnementale en concertation avec tous les secteurs concernés. Il découle de cette nouvelle évolution institutionnelle une coordination plus étendue, qui intègre l'ensemble des activités inscrites au niveau des différentes planifications relatives à la



gestion environnementale en particulier dans le cadre du PANE et de ses différents plans thématiques connexes.

### **23. Les projets et programmes financés et mis en œuvre**

- L'initiative AMCC financé par la DUE et cofinancé par la Coopération Allemande et le PNUD ; le projet vise l'adaptation au changement climatique dans les Wilayas du Brakna et de l'Assaba;
- La composante adaptation au changement climatique du projet PASK cofinancé par le FEM et le FIDA ; le projet couvre les 3 Moughataas du Triangle de l'Espoir : Mbout, Ould Yengé et Kankossa ;
- Le projet d'adaptation au changement climatique en milieu rural (ACCMR) financé par la Coopération Allemande et mis en œuvre dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimaka.;
- Le projet 'Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie' (PARSACC) financé par le Fonds d'Adaptation et exécuté en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial, qui vise le renforcement de la résilience de la sécurité alimentaire au changement climatique ; le projet couvre les 8 wilayas du sud et centre du pays;
- La composante adaptation au changement climatique du projet PNISER cofinancé par le FEM et la BAD visant la résilience des infrastructures hydrauliques alimentant les Parcours et Forêts des 5 wilayas du Sud ;
- le projet adaptation au changement climatique des villes côtières financé par la coopération technique allemande et qui couvre Nouakchott et Nouadhibou;
- le programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire au Sahel (P2RS) sur financement BAD;
- le projet de gestion durable des paysages sur financement FEM;
- le projet de gestion des ressources naturelles (GIZ);

Quatre autres initiatives qui sont en cours de formulation et dont les financements sont déjà acquis auprès du FEM en collaboration avec d'autres PTF (3 en adaptation et une en atténuation) :

- Le projet de Développement d'un système innovateur de gestion améliorée des moyens de subsistance résilients au changement climatique en Mauritanie ; projet financé par le FEM et exécuté par le PNUC – attendu en 2016 ;
- Promouvoir des Mini-réseaux durables dans les provinces de Mauritanie grâce à des technologies hybrides ; projet financé par le FEM et cofinancé par le PNUC dans les Moughataas du Littoral – attendu en 2016 ;
- Renforcement de la résilience des zones humides exécuté par l'UICN – attendu en 2016 ;
- Projet d'appui à la résilience des axes hydrographiques et bassins versants exécuté par la FAO – attendu en 2016.

24. La protection de l'environnement et l'adaptation au réchauffement climatique sont au cœur des préoccupations du Gouvernement mauritanien. La crise du réchauffement planétaire engendre, en effet, depuis près de quatre décennies, une dégradation des ressources naturelles en Mauritanie. Les problèmes de désertification et de déforestation auxquels il faudrait ajouter les modes d'exploitation inadéquats des ressources (naturelles, halieutiques et autres), pèsent lourdement sur l'équilibre écologique et les conditions de vie des populations. Ces problèmes ont un impact négatif direct sur les systèmes productifs agro-sylvo-pastoraux et ont favorisé la paupérisation des populations rurales. Ainsi, la Mauritanie a choisi de mieux structurer et de mieux encadrer sa démarche, d'une part, pour accroître l'efficacité et la cohérence de ses actions et, d'autre part, pour donner un signal clair à la population et l'inviter à s'engager, avec lui, dans la mise en œuvre d'un réel développement durable en Mauritanie à l'horizon 2030.

25. Des thématiques importantes qui pourront contribuer à l'atteinte de cet objectif seront pris en compte comme :

- Intégration du risque et changement climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles visant un développement ambitieux mais propre
- Déperdition des ressources naturelles terrestres et halieutiques (continentales et marines);
- Dégradation des sols ;
- Inefficacité de l'utilisation des ressources hydriques ;
- Les mécanismes de coordination intersectorielle ;
- La bonne gouvernance environnementale pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ;
- Fiscalité environnementale ;

- Problèmes de financement du secteur

26. **Les atouts** : La Cellule de Coordination du Programme National changement climatique (CCPNCC) rattachée au Cabinet du Ministre a favorisé au cours de l'année 2015 la création au sein de tous les ministères clés, PTF et mouvements associatifs (secteur privé et société civile) de Points Focaux Sectoriels pour servir d'interface et relai pour l'intégration de la dimension changement climatique dans les politiques et stratégies sectorielles. Ce dispositif a stimulé une nouvelle dynamique des secteurs et leur prise de conscience du risque climatique et leur a donné accès aux opportunités de financement offertes par les mécanismes du climat.

## 5. LES CONTRAINTES ET DÉFIS

27. La gouvernance en matière d'environnement et de ressources naturelles, dans une optique de développement durable est confrontée en plus des effets du changement climatique principalement aux *défis et contraintes d'ordre institutionnel, juridique, technique et financier suivants*:

- **Institutionnel** : (i) la multiplicité des acteurs impliqués insuffisance de coordination ; (ii) le chevauchement de compétences dû à cette multiplicité des acteurs; (iii) insuffisance de coordination entre les secteurs ; (iv) absence d'une structure spécialisée dans la collecte et la gestion de l'information environnementale ; (v) faible participation de la société civile et du secteur privé ; et (vi) faible implication des institutions de recherche scientifique..
- **Juridique** : (i) insuffisance et/ou la non application des textes réglementaires comme la loi-cadre sur l'Environnement qui remonte à 16 ans et ne correspond plus au contexte institutionnel ; (ii) faible vulgarisation du corpus juridique national ;(ii) méconnaissance des dispositions liées aux accords internationaux ; et (iv) existence parfois de contradictions entre textes réglementaires de même objet mais produits par des départements sectoriels différents.
- **Technique** : (i) insuffisance d'outils méthodologiques/directives pour mener à bien l'intégration de l'environnement; (ii) faiblesse de l'expertise technique dans de nombreux domaines, (iii) absence d'indicateurs de performance liés à l'environnement

dans les politiques et programmes ; (iv) manque de données environnementales exploitables ; (v) inexploitation d'outils économiques et comptables liés à l'environnement ; (vi) laxisme de certaines conditionnalités imposées par certains PTF ; (vii) absence d'indicateurs de suivi ; (viii) insuffisance d'instruments d'intégration du Genre ; et (ix) absence d'évaluation environnementale stratégique des politiques.

- **Financier** : (i) insuffisance de l'allocation budgétaire nationale, ce qui traduit le faible niveau de priorité accordé à l'environnement par le Gouvernement ; et (ii) faible capacité de mobilisation des financements.
- **Ressources Humaines**: Manque de personnel qualifié et suffisant pour couvrir tous le territoire national et capable de mettre en œuvre toutes les activités du MEDD.

### 5.1 La Résilience aux risques des inondations

28. La problématique de la gestion l'eau et du littoral au niveau de Nouakchott draine des enjeux vitaux et très sensibles en rapport avec des risques majeurs dont les conséquences seront désastreuses sur les communautés urbaines et l'économie nationale en général. A cet effet, les mesures d'adaptation de nature anticipative doivent être conçues et mises en œuvre selon un phasage qui prend en compte les priorités à moyen et long terme.
29. Aussi, les mesures d'adaptation doivent être conçues selon une vision intégrée et globale de l'eau qui soit à même d'appréhender et renforcer les connaissances sur les interactions indissociables de l'eau et du littoral, d'une part, et de mettre en œuvre des projets d'infrastructures physiques pour soutenir durablement le développement socioéconomique de la ville, en sus des risques induits par le changement climatique, d'autre part.
30. A cet effet, les axes stratégiques proposés, profilent les interventions de nature urgente, à court-moyen terme, et celles de long terme qui visent à implanter des infrastructures physiques pour la protection durable de la ville de Nouakchott et des autres cités et agglomérations menacées et exposées du pays..

### 5.2 Les feux de brousse

31. Selon la dernière évaluation des ressources forestières et pastorales (MEDD, 2015), le pays recèle encore des potentialités pastorales considérables estimées à environ 11.350.000 ha, surtout au niveau des sept wilayas agro -sylvo- pastorales du pays à savoir les deux Hodhs, l'Assaba, le Guidimakha, le Gorgol, le Brakna et le Trarza.

32. La protection couvert herbacé et arboré contre les feux de brousse qui constituent aujourd'hui le premier fléau de dégradation et de destruction de nos pâturages naturels, contribue à la préservation des pâturages naturels utilisés par notre cheptel et réduisant ainsi la transhumance transfrontalière et le recours à l'achat de l'aliment de bétail.
33. En moyenne, depuis 2007, le pays enregistre, 166 feux de brousse ravagent chaque année environ 479 000 ha (soit 4 790 Km<sup>2</sup>) des pâturages au niveau des 7 (sept) wilayas agro-sylvo-pastorales de notre pays. Selon les estimations, cette grande superficie pastorale perdue a une valeur économique estimée à environ 10 Milliards d'Ouguiya en équivalent d'aliment bétail.

### **5.3 La résilience aux risques d'Enablement**

34. Les risques climatiques en rapport avec la dynamique de l'ensablement ont été de longtemps intégrés aux priorités nationales et des aménagements importants ont été réalisés avec un impact visible dans l'espace urbain de la capitale. C'est ainsi que l'expérience mauritanienne est citée comme référence dans la sous-région. Pour autant, la bataille contre l'avancée du désert, suite au changement climatique et à la pression urbaine sur la capitale, n'est pas encore gagnée. A cet effet, en dehors, bien entendu, des investissements supplémentaires à mobiliser pour renforcer la ceinture verte, nous estimons que des mesures supplémentaires doivent être prises pour (i) opérationnaliser, en particulier, la cogestion des forêts aménagés en impliquant les collectivités élues et les acteurs locaux.
35. Sur le plan climatique, la ville de Nouakchott est soumise à l'alternance de trois régimes de vents : (i) l'Alizé maritime (Nord-Ouest), (ii) l'Alizé continental appelé aussi Harmattan (Nord-Est/Sud-Ouest) et les vents de Mousson porteurs des précipitations annuelles.
36. Au large on distingue trois types de masses d'eau : (i) Les eaux froides et salées du courant des Canaries se rapprochant en saison froide (janvier-février), (ii) Les eaux du courant de Guinée, chaudes et peu salées, remontant jusqu'au Cap Blanc en saison chaude (de juin à octobre) et (iii) Les eaux de fond, froides et moyennement salées amenées en surface par un phénomène d'upwelling intensifié par le renforcement des alizés de nord-est, en particulier de février à juin.
37. Sur les plans humain et socioéconomique, les sécheresses répétées depuis le début des années 70 se sont traduites par un vaste mouvement de sédentarisation des populations

nomades. Celle-ci a été orientée en particulier vers Nouakchott, qui comptent environ 911 487 habitants (source ONS 2013).

Cette dynamique migratoire est liée à la concentration des opportunités économiques au niveau du littoral qui regorge de ressources naturelles et minières (pêche industrielle et artisanale, ressources pétrolières et de gaz, industries, services, commerce, etc.).

Au vu du caractère stratégique de la zone dans l'économie du pays et afin de mener à bien l'évaluation de la vulnérabilité, le champ d'intervention est limité à Nouakchott.

#### **5.4 L'aggravation de l'érosion côtière**

38. A Nouakchott, le littoral est caractérisé par l'évolution de sa ligne de rivage suite à des modifications morphologiques notables consécutives à la construction du Port de l'Amitié. Ces changements se traduisant par une érosion au sud du port et une forte accrétion au nord. Cette érosion devrait s'élargir de plus en plus et le rythme de recul pourrait s'accélérer selon les études d'expertises qui estiment que l'impact du port se fait ressentir jusqu'au PK 28 au sud. Aussi, l'érosion est d'autant plus importante que le cordon dunaire, en arrière de la plage, a été largement exploité et fragilisé en divers endroits entraînant sa rupture.

#### **5.5 Erosion éolienne et risques d'ensablement**

39. A Nouakchott, la mise à nu du système dunaire et le piétinement ont exposé la ville à des phénomènes d'ensablement liés à la remobilisation par le vent du sable des cordons dunaires qui ceinturent la ville. L'ensablement touche essentiellement les parties Nord-Est et Est de la ville.

#### **5.6 Surexploitation des ressources forestières et pastorales :**

40. La Mauritanie est un pays désertique par excellence. En dépit de cette réalité, le pays recèle encore d'importantes formations forestières réparties dans les différentes régions agro-sylvo-pastorales. Ces formations forestières, en particulier les forêts reliques, fournissent aux populations beaucoup de produits et des services particulièrement dans le domaine de l'énergie et de l'élevage (pastoralisme). Selon la dernière évaluation des ressources forestières, la superficie des formations forestières y compris les forêts classées a passée de 15.134.000 ha en 1982 à environ 4.706.000 ha en 2014 soit une réduction de cette

superficie d'environ 68,9%. Cette grande réduction de la superficie forestière est due essentiellement à une très forte surexploitation de ces formations et terres forestières sous trois formes :

41. La grande utilisation des combustibles ligneux pour la cuisson. Selon les résultats de l'EPCV 2014 l'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments est le gaz (44,6%) suivi par le bois/ramassé (31,8%) et le charbon de bois (17,5%) des ménages. De ce fait, les combustibles ligneux (bois et charbon de bois) constituent la principale source de cuisson des ménages soit environ 49,3 % des énergies domestiques à l'échelle nationale. Plus de la moitié (58,8%) des ménages ruraux utilisent du bois ramassé et un ménage sur cinq utilise du gaz à cet effet. En milieu urbain, environ sept ménages sur dix utilisent le gaz pour la cuisson et environ un ménage sur cinq utilise le charbon de bois comme principal combustible de cuisson. Selon les statistiques forestières (DPN, 2016) environ 5000 tonnes de charbon rentrent chaque année dans la ville de Nouakchott provenant de 6 wilayas du pays.
42. La forte exploitation des pâturages aériens. Le cheptel Mauritanien est composé de millions de têtes de caprins (environ 6 millions) et de camelins (environ 1,4 millions) qui se basent dans leurs alimentations sur les pâturages aériens (feuilles, gousses, rameaux et fleurs d'arbre) surtout en période de soudure. Chaque année des milliers d'arbres sont abattus (émondage et étêtage) pour rendre ces pâturages aériens accessibles aux petits ruminants. Le mode d'élevage pastoral encore pratiqué basé sur la mobilité des cheptels posera un grand défi à la préservation et la durabilité des formations forestières surtout avec la disparition des anciens pasteurs expérimentés au profit des jeunes bergers insoucieux. Le surpâturage et les mauvaises pratiques pastorales constituent, aujourd'hui et à l'avenir, la principale cause de dégradation du couvert végétal et entrave toute possibilité d'une régénération naturelle des formations forestières.
43. Les défrichements abusifs des terres forestières. Entre 1984 et 2012 la superficie de terres irriguées a passé de 51.600 ha à environ 193.200 ha. Selon la stratégie de développement du secteur rural horizon 2025 (SDSR, 2012), le Département de l'agriculture vise l'aménagement de 163.500 ha de nouvelles terres agricoles irriguées d'ici 2025. Toutes ces terres seront imputées comme d'habitude des terres forestières au lieu de mettre en valeur les terres dégradées et/ou de récupérer les terres agricoles abandonnées au niveau de la vallée du fleuve Sénégal.

44. Il y a lieu aussi de prévoir la résilience aux autres risques en milieu rural liés à : la non-gestion des déchets liquides et solides, la dégradation des sols/désertification, la perte de la biodiversité terrestre et halieutique, la surexploitation des ressources marines et la pollution du milieu terrestre et marin.

45. La persistance de nombreux déficits dans l'atteinte des objectifs visés à savoir (i) renforcer les moyens institutionnels de gestion de l'environnement ; (ii) assurer une gestion intégrée des ressources naturelles terrestres et halieutiques; et (iii) mettre en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement telles que engendrées par la dynamique mondiale, est venue renforcer cet impératif de formuler une nouvelle politique cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2016-2030.



---

## 6. VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS 2016-2030

---

La vision du secteur en matière de prise en compte du changement climatique à l'horizon 2030, est de «Renforcer structurellement et de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissements des activités à faible émission en carbone et porteuse de croissance économique pro-pauvre et préservant les cadre et milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante».

il s'agit pour le secteur de contribuer à l'atteinte de 10 des 17 ODD et la mise en œuvre de l'accord de Paris relatif au changement climatique (COP 21).

Pour la Mauritanie, il s'agira dans une large mesure dans le domaine environnemental et du développement durable de :

- Réaffirmer son engagement envers le développement faible impact sur l'environnement et durable et la priorité à la résilience au changement climatique ;
- Adopter une démarche globale de développement de la Mauritanie avec la volonté d'assurer le bien-être de tous les citoyens ;
- Conjuguer protection de l'environnement, avec progrès social et développement économique en combinant les efforts et les ressources pour atteindre des buts communs ;
- Veiller à ce que les décisions prises aujourd'hui ne viennent pas compromettre les occasions de développement des générations futures

Il s'agira de promouvoir le secteur de l'Environnement et du Développement Durable et de lui permettre de jouer son rôle à la fois technique et transversal pour assurer un développement durable tenant compte de la lutte contre la pauvreté par la valorisation des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la mise en place de système résilient au Changement Climatique.

L'objectif majeur, à l'horizon 2030, est non seulement de stopper la dégradation de l'environnement, mais d'inverser les tendances de dégradation pour que la valorisation des ressources naturelles contribue efficacement à assurer une croissance verte, inclusive.

L'accent sera mis sur la valorisation des ressources naturelles, car les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres dépendent, dans une large mesure, des ressources naturelles et de l'environnement. Les pauvres sont plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, comme les sécheresses et les inondations et aux incidences des changements climatiques.

Plus généralement, les ressources naturelles, comme les forêts et les pêcheries revêtent une plus grande importance pour le revenu national. Aussi, un environnement sain et productif contribue sensiblement au bien être humain et à un développement économique favorable aux pauvres.

Il est de plus en plus reconnu que l'utilisation écologiquement rationnelle des services écosystémiques et des ressources naturelles constitue un élément clé d'un développement économique durable.

Une étude du projet IPE relative à l'évaluation du coût de la dégradation ou de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie a révélé que ces dernières subissent des pertes considérables dues à leur mauvaise gestion. Cette étude fait état d'une perte totale de l'ordre de 12 à 14% du PIB. Plus précisément, elle révèle pour l'eau une valeur directe perdue équivalente à 0,8% du PIB/an ; pour les forêts une valeur directe perdue de 4,36% du PIB par an, liées aux surfaces de forêts perdues annuellement ; pour les ressources halieutiques une valeur perdue directe de 1,5 à 3% du PIB/an, en raison de la raréfaction de la ressource ; pour les sols une perte de valeur directe liée à l'agriculture qui s'élève à 5% du PIB par an, en raison de la dégradation des sols et du manque de productivité qui s'en suit. Par ailleurs, l'étude évalue le coût des traitements des maladies liées à la dégradation des ressources à 18,7% du budget du Ministère de la Santé.

Enfin, la préservation de l'environnement marin devrait rester l'une des préoccupations majeures en raison des conséquences désastreuses qu'aurait, entre autres, une pollution marine et l'intensification des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques..

Cette vision est déclinée sous forme de six axes stratégiques suivants:

- AXE STRATEGIQUE I / Prise en charge du changement climatique la gestion du littoral
- AXE STRATEGIQUES II / Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité, lutte contre la désertification, conservation et aménagement des zones d'intérêt écologique et des aires protégées

- AXE STRATEGIQUE III / Gestion des impacts environnementaux, les pollutions, les urgences environnementales et climatiques et les risques de catastrophes naturelles et anthropiques
- AXE STRATEGIQUE IV / Promotion et renforcement des capacités, ressources humaines, l'expertise, la gestion des connaissances et des données et des instruments économiques;
- AXE STRATEGIQUE V Développement du partenariat, de la promotion du développement durable, de la coordination intersectorielle, mobilisation des ressources financière et communication
- AXE STRATEGIQUE VI / Renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à l'environnement et au développement durable.

### ➤ 6.1 AXE STRATEGIQUE I/Prise en charge du changement climatique et la gestion du littoral

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : Mesures de réponse en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique
- ❖ **Axe Opérationnel 2** : La gestion durable du littoral
- ❖ **Axe Opérationnel 3**: Reconstitution du cordon dunaire du littoral
- ❖ **Axe Opérationnel 4**: Observatoire du Littoral
- ❖ **Axe Opérationnel 5**: Evacuation des eaux de pluies au niveau de Nouakchott et de Nouadhibou

### ➤ 6.2 AXE STRATEGIQUE II/ Gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité, lutte contre la désertification, conservation et aménagement des zones d'intérêt écologique et des aires protégées

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : Mise en œuvre de la Grande Muraille Verte
- ❖ **Axe Opérationnel 2** : Conservation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses
- ❖ **Axe Opérationnel 3** : Conservation des aires protégées et des zones d'intérêt écologique
- ❖ **Axe Opérationnel 4** : Protection des espèces menacées
- ❖ **Axe Opérationnel 5** : Promouvoir la conservation faunique et floristique in situ et ex situ
- ❖ **Axe Opérationnel 6** : Conservation de la biodiversité
- ❖ **Axe Opérationnel 7** : Protection et aménagement des parcours pastoraux et lutte contre les feux de brousse
- ❖ **Axe Opérationnel 8** : Gestion des aires protégées marines et côtières et des zones d'intérêt biologique

- ❖ **Axe Opérationnel 9** : Gestion des zones humides continentales
- ❖ **Axe Opérationnel 10** : Elaboration des projets et des programmes forestiers prenant en compte le changement climatique.
- ❖ **Axe Opérationnel 11** : Elaboration d'une politique et stratégie nationale forestière et la faire intégrée dans les autres politiques sectorielles;
- ❖ **Axe Opérationnel 12** : Reboisement d'espaces verts et d'axes routiers dans le milieu urbain au niveau national
- ❖ **Axe Opérationnel 13** : Elaboration et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et plan d'action national de lutte contre la désertification.
- ❖ **Axe Opérationnel 14** : Elaboration de la cartographie des ressources forestières et fauniques du pays
- ❖ **Axe Opérationnel 15** : Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse
- ❖ **Axe Opérationnel 16** : Restauration des terres dégradées et conservation des sols
- ❖ **Axe Opérationnel 17** : Protection des villes, villages et infrastructures socioéconomiques contre l'ensablement
- ❖ **Axe Opérationnel 18** : Valorisation des PFNL en particulier les produits à valeur commerciales, nutritionnelles et médicinales.
- ❖ **Axe Opérationnel 19** : Promouvoir la gestion décentralisée des ressources naturelles (GDRN)
- ❖ **Axe Opérationnel 20** : Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux
- ❖ **Axe Opérationnel 21** : Suivi permanent, monitoring et évaluation des écosystèmes des zones humides
- ❖ **Axe Opérationnel 22** : Valorisation du potentiel des zones humides continentales
- ❖ **Axe Opérationnel 23** : Renforcer les capacités de la recherche en matière de lutte contre la désertification
- ❖ **Axe Opérationnel 24** : Mise en œuvre de l'étude détaillée sur les risques d'incursion marine et les mesures de protection côtière pour la ville de Nouakchott
- ❖ **Axe Opérationnel 25** : Colmatage des brèches et construction des bacs de protection en béton et des voies d'accès mixtes sur le littoral de Nouakchott
- ❖ **Axe Opérationnel 26** : Révision du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral

➤ **6.3 AXE STRATEGIQUE III / Gestion des impacts environnementaux, les pollutions, les urgences environnementales et climatiques et les risques de catastrophes naturelles et anthropiques**

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : Réglementer la gestion des rejets liquides, solides et gazeux et la régulation des flux des déchets et des produits chimiques importés ;
- ❖ **Axe Opérationnel 2** : Réaliser l'état des lieux des sources de pollution chimique dans le pays;
- ❖ **Axe Opérationnel 3** : Elaboration d'un schéma directeur pour la gestion des déchets
- ❖ **Axe Opérationnel 4** : Organisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets;
- ❖ **Axe Opérationnel 5** : Normalisation environnementale
- ❖ **Axe Opérationnel 6** : Promotion de l'évaluation environnementale
- ❖ **Axe Opérationnel 7** : Suivi environnemental
- ❖ **Axe Opérationnel 8** : Plateforme nationale de prévention et de gestion des risques de catastrophes
- ❖ **Axe Opérationnel 9** : Mise en place d'un laboratoire de contrôle et de suivi de la qualité e l'environnement

#### 6.4 AXE STRATEGIQUES IV / Promotion et renforcement des capacités, ressources humaines, l'expertise, la gestion des connaissances et des données et des instruments économiques

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : promouvoir l'intégration de la vision, des principes et normes de développement durable au niveau sectoriel, à tous les niveaux de la prise de décision
- ❖ **Axe Opérationnel 2** : Assurer le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de prise en charge des questions environnementales
- ❖ **Axe Opérationnel 3** : Renforcer et consolider le rôle transversal du Ministère en charge de l'Environnement du Développement Durable
- ❖ **Axe Opérationnel 4** : Capitaliser l'ensemble des actions entreprises dans le domaine de l'information environnementale et mettre en place un système d'information environnementale
- ❖ **Axe Opérationnel 5** : Introduire des SIG performants comme outils d'aide à la décision pour une meilleure gouvernance environnementale.
- ❖ **Axe Opérationnel 6** : Elaborer une comptabilité environnementale et des instruments économiques relatifs au capital naturel et à l'économie verte inclusive
- ❖ **Axe Opérationnel 7** : Elaborer des instruments économiques environnementaux

## 6.5 AXE STRATEGIQUE V / Développement du partenariat, de la promotion du développement durable, de la coordination intersectorielle, mobilisation des ressources financière et communication

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : \_Organes de concertation et d'arbitrage pour une gestion intégrée de l'environnement ;
- ❖ **Axe Opérationnel 2**: Structuration et spécialisation des OSCs dans le secteur de l'environnement ;
- ❖ **Axe Opérationnel 3** : Promouvoir l'information, l'éducation et la communication environnementale ;\_
- ❖ **Axe Opérationnel 4** : Stratégie de communication\_
- ❖ **Axe Opérationnel 5**: Vulgariser les informations sur l'accès aux ressources financières multilatérales.

## 6.6 AXE STRATEGIQUE VI / Renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à l'environnement et au développement durable

- ❖ **Axe Opérationnel 1** : assurer la conformité et la synergie entre les conventions internationales et le suivi juridique de leur mise en œuvre
- ❖ **Axe Opérationnel 2** : Elaborer les textes régissant les pollutions environnementales et leur contrôle ainsi que le risques de catastrophes
- ❖ **Axe Opérationnel 3** : Veiller à la bonne conduite des études d'impacts environnementaux et au suivi de leur mise en œuvre
- ❖ **Axe Opérationnel 4** : Assurer la ratification de différents accords multilatéraux
- ❖ **Axe Opérationnel 5** : Compléter et promulguer les lois et dispositions légales relatives à la faune et flore et à la gestion du littoral
- ❖ **Axe Opérationnel 6** : Redynamiser et opérationnaliser le statut particulier du corps des eaux, forêts et chasse ;
- ❖ **Axe Opérationnel 7** : Elaborer et adopter des textes réglementaires sur les aires protégées marines, côtières et continentales
- ❖ **Axe Opérationnel 8** : Réviser la Loi cadre sur l'Environnement
- ❖ **Axe Opérationnel 10** : Elaboration de nouveau code de chasse pour assurer une meilleure gestion et protection de la faune et leurs biotopes.

## 7. ACTIONS PRIORITAIRES et PLAN D'ACTION 2016-2020

### A. Actions prioritaires

#### 7.1 Dans le domaine du changement climatique

##### Priorités d'adaptation

- La réalisation des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales) dans les grandes villes;
- Un ensemencement aérien des terres dégradées (10 000 ha/an) pour favoriser la régénération du milieu naturel;
- La restauration des pâturages naturels (mises en défens et gestion des parcours dans le cadre des plans climat territoriaux);
- Le renforcement de la résilience de la population vulnérable, particulièrement en milieu rural, face aux effets du changement climatique,
- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures nationales et locales en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique,
- Le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels face aux effets du changement climatique,
- Développer des mesures d'adaptation basées sur les services des écosystèmes
- La réhabilitation et la gestion intégrées et durables des zones humides contre les effets du changement climatique,
- L'aménagement des petits plans d'eau sur des sites pilotes,
- La promotion d'une pêche responsable sur les lacs et rivières,
- Le renforcement des capacités pour le suivi et la gestion des pêches continentales,
- La promotion de la pisciculture pour améliorer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

##### Priorités d'atténuation

- Foresterie
  - Reboisement et boisement en vue de restauration des forêts classées
  - Conservation des forêts et des terres forestières
  - Protection des écosystèmes naturels et lutte contre la dégradation
- Agriculture
  - Substitution du diesel par l'électricité dans le pompage d'eau pour l'irrigation
- Déchets
  - Incinération des déchets solides à des fins énergétiques à Nouakchott.
- Promotion des énergies renouvelables

#### 7.2 Dans le domaine de la Protection de la Nature

- Elaboration des projets et des programmes forestiers prenant en compte le changement climatique en particulier la problématique l'adaptation à ce phénomène.
- Elaboration d'une politique et stratégie nationale forestière et la faire intégrer dans les autres politiques sectorielles et de démontrer la contribution économique et sociale des ressources forestières dans le développement national.
- Poursuite des reboisements des espaces verts et des axes routiers dans le milieu urbain des différentes villes du pays.
- Elaboration d'une nouvelle stratégie et plan d'action national de lutte contre la désertification.
- Elaboration de la cartographie des ressources forestières et fauniques du pays
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de protection des pâturages contre les feux de brousse
- Apurement de la situation des contentieux de l'exploitation des ressources forestières et des infractions de chasse à l'échelle nationale.
- Mise en place d'une base de données sur le contentieux et l'exploitation forestière
- Restauration des terres dégradées et conservation des sols
- Protection des villes, villages et infrastructures socioéconomiques contre l'ensablement
- Valorisation des PFNL en particulier les produits à valeur commerciales, nutritionnelles et médicinales.
- Elaboration de nouveau code de chasse pour assurer une meilleure gestion et protection de la faune et leurs biotopes.
- Transfert du site de la pépinière de Ten Soueilem au PK 17 sur la route de Rosso et aménagement d'un jardin botanique dans le nouveau site,
- Promotion de la diffusion de l'approche de la gestion décentralisée des ressources naturelles (GDRN)

### **7.3 Dans le domaine du Contrôle Environnemental**

- Préparation de la stratégie nationale sur les normes environnementales
- Elaboration d'un arrêté conjoint des normes environnementales dans le secteur des hydrocarbures;
- Elaboration d'un arrêté sur les normes environnementales dans les infrastructures portières ;



- Elaboration d'un arrêté sur les modalités de financement de la procédure de l'Étude Impact Environnemental ;
- Elaboration d'un arrêté sur les modalités d'agrément des bureaux d'études spécialisés pour les études d'impacts environnementaux dans les secteurs des mines et du pétrole;
- Préparation d'un Projet de statut des inspecteurs chargés du contrôle environnemental
- Renforcer la police environnementale.

#### **7.4 Dans le domaine des Aires protégées et littoral**

- Réaliser une étude détaillée sur les risques d'incursion marine et les mesures de protection côtière pour la ville de Nouakchott ;
- Colmatage de la brèche N°3 d'une longueur de 120 m, la construction des bacs de protection en béton sur 1 500 m linéaires et des voies d'accès mixtes sur le littoral de Nouakchott ;
- Révision du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral ;
- Révision de l'Ordonnance sur le Littoral ;
- Mise en œuvre d'un Programme de conservation de la zone écologique de GuelbRichat en collaboration avec le Ministère en charge de la Culture et du Tourisme, en partenariat avec les différents PTFs ;
- Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion d'un réseau national représentatif des zones d'intérêt pour la biodiversité marine et côtière (2014 – 2020).

#### **7.5 Dans le domaine des Pollutions et des Urgences Environnementales**

- Réglementer la gestion des rejets liquides, solides et gazeux ;
- Réaliser l'inventaire des sources de mercure dans le pays;
- Elaboration d'un texte juridique pour la mise en place du Comité National de Gestion des Produits chimiques;
- Elaboration d'un texte relatif à l'enfouissement technique des déchets dans les communes;
- Elaboration d'un texte régissant les déchets électroniques (téléphones en fin de vie, cartes SIM, batteries, accumulateurs, cartes de recharges, etc.) ;
- Organisation des filières de recyclage et de valorisation des déchets liquides et solides ;
- Régulation des flux des déchets et les produits chimiques importés;

- Elaboration d'un texte régissant les émissions atmosphériques en milieu urbain (Gaz d'échappement des automobiles, émissions intentionnelles et non intentionnelles, etc.);
- Elaboration des Décrets particulier par rapport aux réceptacles dans les ports
- Mise en place d'une plateforme nationale pour la prévention et la gestion des risques de catastrophe
- Mise en place d'un laboratoire de contrôle et de suivi de la qualité e l'environnement

### 7.6 Autres activités prioritaires

- Mettre en place système d'information environnementale;
- Élaborer la cartographie détaillée des zones d'installation des observatoires de suivi écologique en partenariat avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel ;
- Organiser des cycles de formation pour le Personnel du MEDD.

### B. Plan d'Action 2016-2020

Le plan d'actions du MEDD couvre la gouvernance et le contrôle environnemental, les aires protégées et le littoral, le reboisement, la lutte contre l'ensablement, la protection des ressources naturelles, et l'adaptation au changement climatique.

Ce plan d'action sera exécuté sous forme d'un Programme Sectoriel Environnement et Développement Durable (PSEDD) en vue de concrétiser la volonté nationale de placer en avant l'efficience de la gestion du secteur Conformément aux engagements de la Mauritanie en matière de conventions internationales et au programme électoral de Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, en matière de lutte contre la pauvreté et pour la protection de l'environnement et assurer un développement durable

Ce Programme Sectoriel Environnement et Développement Durable (PSEDD) 2016-2020 constituera une approche de type Budget-programme et qui se focalise entre autre sur la réforme institutionnelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle transversal régalien et développer ses aptitudes, institutionnelles, financières, humaines et matérielles pour répondre aux besoins et aux exigences de la mission de terrain.



	<p>écosystèmes naturels face aux effets du changement climatique, La réhabilitation et la gestion intégrées et durables des zones humides contre les effets du changement climatique, L'aménagement des petits plans d'eau</p>			
<p>1-L'élaboration d'une base de données électronique sur les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et le suivi de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),</p>	<p><b>1-Evaluation et contrôle environnemental:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acquérir des outils d'inspection environnementale</li> </ul> <p>Acquérir une plateforme électronique pour la gestion documentaire des données sur les EIE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la diffusion des bonnes pratiques issues de cette base de données sur les <b>EIEs</b></li> <li>➤ Elaborer une stratégie nationale sur le contrôle environnemental</li> <li>➤ Superviser la mise en œuvre des <b>PGES</b></li> <li>➤ Superviser la conduite des évaluations environnementales</li> <li>➤ élaborer le Statut des inspecteurs chargés du contrôle environnemental</li> </ul>	<p>Avant Décembre 2020</p>	<p>Toute la Mauritanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de EIE et de PGES réalisés</li> <li>➤ Les PGES sont appliqués</li> </ul>
<p>2-Les parties prenantes gèrent durablement les ressources naturelles et environnementales dans une dimension intégrant l'économie environnementale à la lutte contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2-Gestion durable des Ressources Naturelles</li> <li>➤ Renforcement, amélioration et application de l'approche Gestion Durable des Ressources Naturelles au niveau des régions</li> <li>➤ Promotion et appropriation de l'approche Gestion Durable des Ressources Naturelles par la population locale</li> <li>➤ Inventaire et cartographie des ressources forestières</li> <li>➤ Réalisation d'un inventaire national de la faune sauvage continentale du pays</li> <li>➤ Aménagement et gestion des biotopes par les populations locales</li> <li>➤ Repeuplement des zones cynégétiques en espèces menacées d'extinction</li> <li>➤ Restauration et réhabilitation des terres en engageant des travaux CES/DRS</li> <li>➤ Reboisement d'espèces sylvicoles à valeur économique multiple</li> <li>➤ Intégration des organisations d'exploitants dans les structures de GDRN</li> <li>➤ Valorisation des produits forestiers non ligneux</li> <li>➤ Consolidation des acquis du Programme Spécial de la Protection de la Ville de Nouakchott</li> <li>➤ Réalisation de la composante Nationale de la Grande Muraille Verte</li> </ul>	<p>Avant Décembre 2020</p>	<p>Toute la Mauritanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le couvert végétal est stabilisé ou même en stade d'augmentation</li> <li>➤ L'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural sont en régression par une plus grande disponibilité des ressources naturelles</li> </ul>
<p>3-Augmenter la superficie des aires protégées qui doit atteindre respectivement 12% et 17% des territoires marins et terrestres de la</p>	<p><b>3-Conservation, restauration et Gestion Durable de la Biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestion durable des aires protégées marines et côtières</li> <li>➤ Intégration de la politique et appui de la stratégie de protection environnementale et de développement</li> </ul>	<p>Avant Décembre 2020</p>	<p>Toute la Mauritanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La superficie des aires protégées des territoires marins et terrestres</li> <li>➤ La richesse en biodiversité</li> </ul>

Mauritanie,	<p>durable dans les stratégies d'exploitation pétrolière et minière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour la mise en place et le fonctionnement des aires protégées terrestres</li> <li>➤ La préservation des habitats des oiseaux et des poissons migrateurs grâce à la mise en place d'un réseau d'Aires Protégées établi et fonctionnel</li> </ul>			faunique et floristique
4-La vulgarisation des meilleures Pratiques pour la Prévention de la Pollution	<p><b>4-Pollutions et Prévention des Catastrophes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La gestion des produits chimiques,</li> <li>➤ La gestion des déchets et la gestion des risques de catastrophes</li> <li>➤ L'assainissement des déchets liquides et solides</li> <li>➤ La réduction de la demande de sacs en plastique est encouragée par une politique restrictive</li> <li>➤ La ratification de la Convention de Minamata dans les meilleurs délais ;</li> <li>➤ L'adoption du décret de mise en place du Comité National de Gestion des Produits chimiques ;</li> <li>➤ L'adoption d'un décret obligeant les communes d'avoir leur sites d'enfouissement technique (CET) réglementaire, approprié et répondant aux normes comme seul endroit de décharge des ordures ménagères et autres déchets urbains municipaux ;</li> <li>➤ Régulation des déchets de téléphonie mobile (téléphones en fin de vie (déchets), cartes SIM, batteries, accumulateurs, cartes de recharges, etc.) ;</li> <li>➤ Organisation de filières de recyclages et de valorisation des déchets ;</li> <li>➤ Régulation des flux des déchets et produits chimiques importés ;</li> <li>➤ L'inventaire de sources de mercure dans le pays ;</li> <li>➤ Régulation sur les émissions atmosphériques en milieu urbain (Gaz d'échappement des automobiles, émissions intentionnelles et non intentionnelles, etc.)</li> <li>➤ Mise en place d'un laboratoire de contrôle et de suivi de la qualité de l'environnement</li> </ul>	Avant Décembre 2020	Toute la Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'études finalisés et validés</li> <li>➤ Rapports d'ateliers régionaux de sensibilisation</li> </ul>
5-La lutte contre les effets des changements climatiques et le renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques et ce à	<p><b>5-Lutte contre les effets des Changement Climatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités Habilitantes (Appui-Conseil) en politiques des changements climatiques</li> <li>➤ Programmation des actions de lutte contre les effets des Changements Climatiques</li> </ul>	Avant Décembre 2020	Toute la Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les besoins en transfert technologie sont identifiés et évalués</li> <li>➤ Le rapport d'évaluation des actions de mitigation est élaboré et adopté</li> </ul>

<p>travers le financement des activités habilitantes et le renforcement du dispositif institutionnel au niveau national et régional ainsi que la mise en place des mécanismes de financements durables</p>				<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur l'état de mise en œuvre de la CCNUCC en Mauritanie</li> <li>➤ Le pourcentage des énergies fossiles dans la production d'énergie électrique et la consommation de charbon sont en réduction</li> <li>➤ Mesures de protection contre ensablement</li> <li>➤ Protection du littoral</li> </ul>
<p>6-L'Information, Education Communication (IEC) du grand public</p>	<p><b>6-L'Information Education sensibilisation du grand public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérationnalisation des systèmes d'information environnementale (SIE)</li> <li>➤ Réalisation et l'opérationnalisation de la base de données environnementale du MEDD</li> </ul>	<p>Avant Décembre 2020</p>	<p>Toute la Mauritanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les populations sensibilisées à l'importance de conserver un environnement sain pour assurer la qualité de vie dans l'immédiat pour les générations futures</li> <li>➤ La réalisation et l'opérationnalisation de la base de données environnementale du MEDD</li> </ul>
<p>7-Reforme Institutionnelle</p>	<p><b>7-Reforme Institutionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reforme du cadre organisationnel fondamental et améliorer la coordination</li> <li>➤ Elaboration, révision et harmonisation des textes juridiques</li> <li>➤ Renforcement des capacités de Gestion du secteur</li> <li>➤ Renforcement des outils de planification, de gestion d'information et de suivi-évaluation</li> </ul>	<p>Avant Décembre 2020</p>	<p>Toute la Mauritanie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Meilleure définition des objectifs, des activités et des performances en plus d'une meilleure éthique d'accueil des populations</li> <li>➤ Harmonisation de la réglementation environnementale</li> </ul>

## Annexe 1 : Indicateurs de suivi de la SCAP (2016 – 2030)

Objectifs	Résultat	Indicateurs	ODD (Oui/Non)	Source(s) information	Institution(s) responsable(s)	Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)	Cibleindicateur 2020	Cibleindicateur 2025	Cibleindicateur 2030
1. Évaluation et contrôle environnemental	1.1 Elaboration d'une base de données électronique sur les EIEs et les PGES	Tout projet d'investissement doit avoir un plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	OUI(14)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'EIE et le PGES, pour les projets d'investissement éligibles sont exigées</li> <li>• Les PGES sont appliqués</li> </ul>	DCE	15	Tout projet d'investissement	Tout projet d'investissement	Tout projet d'investissement
	1.2 l'évaluation des PGE								
	1.3 la supervision de la conduite de l'évaluation environnementale								
	1.4 Renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'évaluation et de la normalisation	L'assainissement des déchets liquides et solides ne constitue plus un risque majeur pour les centres urbains	OUI(14)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets industriels</li> <li>• Déchets liquides</li> <li>• Déchets solides</li> <li>• Déchets vidange</li> </ul>	DPUE	Domaine non réglementé	Principaux textes élaborés	Principaux textes appliqués	Principaux textes appliqués
	1.5 Mise en place des normes et audit environnemental	- La réduction de la demande de sacs en plastique est encouragée par une politique restrictive officiellement mise en place	Oui (14)	•Sacs plastiques	DPUE	Projet de loi approuvé par les deux chambres	Application de la loi	Application de la loi	Application de la loi
	1.6 l'inspection environnementale								
	1.7 la réhabilitation des sites de production post exploitation.								

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cibleindicateur 2020</b>	<b>Cibleindicateur 2025</b>	<b>Cibleindicateur 2030</b>
<i>2. Gestion durable des ressources naturelles</i>	<i>2.1 Renforcement, amélioration et application de l'approche GDRN au niveau des régions</i>	<i>Le couvert végétal est stabilisé ou même en stade d'augmentation</i>	<i>OUI(15)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Couvert végétal</li> <li>•Pluviométrie</li> <li>•Feux de brousse</li> </ul>	<i>DPN</i>	4.705.374 ha	4.705.374 ha	4.721.500 ha	4.737.000 ha



<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD</b> <b>(Oui/Non)</b>	<b>Source(s)</b> <b>information</b>	<b>Institution(s)</b> <b>responsable(s)</b>	<b>Niveau de</b> <b>l'indicateur en</b> <b>2015</b> <b>(situation</b> <b>référence)</b>	<b>Cibleindicateur</b> <b>2020</b>	<b>Cibleindicateur</b> <b>2025</b>	<b>Cibleindicateur</b> <b>2030</b>
	<p>2.2 <i>Promotion et appropriation de l'approche GDRN par la population locale</i></p> <p>2.3 <i>Inventaire et cartographie des ressources forestières</i></p> <p>2.4 <i>Réalisation d'un inventaire national de la faune sauvage continentale du pays</i></p> <p>2.5 <i>Aménagement et gestion des biotopes par les populations locales</i></p> <p>2.6 <i>Repeuplement des zones cynégétiques en espèces menacées d'extinction</i></p> <p>2.7 <i>Gestion et suivi de la faune</i></p> <p>2.8 <i>Restauration et réhabilitation des terres en engageant des travaux CES/DRS</i></p> <p>2.9 <i>Reboisement d'espèces sylvicoles à valeur économique multiple</i></p> <p>2.10 <i>Test des différentes méthodes disponibles (RNA, agroforesterie, reboisement et mise en défens)</i></p> <p>2.11 <i>La mise en place de systèmes de « paiement des services écologiques »</i></p> <p>2.12 <i>Intégration des organisations d'exploitants dans les structures de GDRN</i></p> <p>2.13 <i>Les ressources bois-énergie</i></p>	<p><i>L'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural sont en régression par une plus grande disponibilité des ressources naturelles</i></p>	<p><i>OUI(2)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Gestion des ressources en eau</i></li> <li>• <i>Introduction techniques modernes de l'utilisation rationnelle de l'eau</i></li> <li>• <i>Protection contre le surpâturage</i></li> <li>• <i>Protection contre la surexploitation des ressources marines</i></li> </ul>	<p><i>DPN</i></p>				

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cible indicateur 2020</b>	<b>Cible indicateur 2025</b>	<b>Cible indicateur 2030</b>
3. Conservation, restauration et gestion durable de la diversité biologique	3.1 Gestion durable des aires protégées marines et côtières	La superficie des aires protégées des territoires marins et terrestres de la Mauritanie doit augmenter selon des plans accordés	OUI (15)	•Aires protégées	DAPL	5,6%	10%	10%	10%
	3.2 Intégration politique et appui de la stratégie de protection environnementale et de développement durable dans les stratégies d'exploitation pétrolière et minière								
	3.3 mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la conservation des zones humides(DAPL)								
	3.4 Acquisition des fonds et bonne gouvernance dans l'utilisation des Fonds environnementaux déployés et APA	Les habitats des oiseaux et des poissons migrateurs sont préservés par un réseau d'aires protégées établi et fonctionnel	OUI(15)	•Habitats des espèces migrateurs	DAPL	2 aires protégés marines et cotières	7	7	7
		La richesse en biodiversité faunique et floristique s'améliore, sur la base d'indices objectivement vérifiables	OUI(15)	•Biodiversité Diawling •Biodiversité Banc d'Arguin	DAPL	5,6%	10%	10%	10%

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cibleindicateur 2020</b>	<b>Cibleindicateur 2025</b>	<b>Cibleindicateur 2030</b>
4. <i>Prévention des catastrophes naturelles</i>	4.1 . <i>Gestion des produits chimiques</i> 4.2 <i>Gestion des déchets</i> 4.3 <i>Risques de catastrophes</i>	- <i>Les principaux intervenants lors des réponses aux catastrophes doivent coordonner étroitement</i>	OUI(13)	• <i>Interventions aux catastrophes naturelles</i>	DPUE	<i>Absence de plateforme nationale</i>	<i>Plateforme nationale mise en place</i>	<i>Plateforme nationale mise en place et opérationnelle</i>	<i>Plateforme nationale mise en place et opérationnelle</i>
5. <i>Lutte contre les effets du changement climatique</i>	5.1 <i>Activités Habilitantes (Appui-Conseil) en politiques des changements climatiques</i> 5.2 <i>Programmation des actions de lutte contre les effets des Changements Climatiques</i>	<i>Les risques de menaces sur les zones sensibles, notamment la ville de Nouakchott, sont significativement réduits</i>	OUI(13)	• <i>Mesures contre ensablement</i> • <i>Mesures protection du littoral</i> • <i>Contrôle de la nappe</i>	CHM. DAPL	<i>100 ha reboisés</i>  <i>3 brèches colmatées soit 1100 mètres linéaires</i> <i>Et 1,5 km protégées par un système de bacs à fleurs</i>	<i>300 ha</i>  <i>10</i>	<i>400 ha</i>  <i>18</i>	<i>600 ha</i>  <i>18</i>

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cible indicateur 2020</b>	<b>Cible indicateur 2025</b>	<b>Cible indicateur 2030</b>
		<i>Le pourcentage des énergies fossiles dans la production d'énergie électrique et la consommation de charbon sont en réduction</i>	<i>OUI(7)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de l'énergie électrique</li> <li>• Charbon de bois</li> </ul> <i>Les besoins en transfert technologie sont identifiés et évalués</i> <i>Le rapport d'évaluation des actions de mitigation est élaboré et adopté</i> <i>Rapport sur l'état de mise en œuvre de la CCNUCC en Mauritanie</i>	<i>CHM</i>				
<i>6. Informations-Éducation-Communication (IEC environnementale)</i>	<i>6.1: Information éducation sensibilisation (IEC) grand public</i> <i>6.2 opérationnalisation des systèmes d'information environnementale (SIE)</i>	<i>La jeunesse mauritanienne a accès à une éducation environnementale de base</i>	<i>OUI(4)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation environnementale</li> <li>• Les populations sensibilisées à l'importance de conserver un</li> </ul>	<i>DPCID</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisations d'une Base des données environnementale</li> <li>• Réalisation de 2 campagnes de sensibilisations et</li> </ul>	<i>4 campagnes de sensibilisation par an</i>	<i>4 campagnes de sensibilisation par an</i>	<i>4 campagnes de sensibilisation par an</i>

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cibleindicateur 2020</b>	<b>Cibleindicateur 2025</b>	<b>Cibleindicateur 2030</b>
				<i>environnement sain pour assurer la qualité de vie dans l'immédiat pour les générations futures</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La réalisation et l'opérationnalisation de la base de données environnementale du MEDD</i></li> </ul>		<i>information au niveau des écoles et à travers la radio et la télévision</i>			
<i>-7. Réforme institutionnelle</i>	<i>7.1 Réforme du cadre organisationnel fondamental et améliorer la coordination</i> <i>7.2 Elaboration, révision et harmonisation des textes juridiques</i> <i>7.3 Renforcement des capacités de Gestion du secteur</i>	<i>Tous les compartiments du secteur de l'environnement sont soumis à des règles claires, adaptées et rigoureuses</i>	<b>OUI(16)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Règlementation environnementale</i></li> </ul>	<i>CJ , DRCL , DAAF</i>				

<i>Objectifs</i>	<i>Résultat</i>	<i>Indicateurs</i>	<b>ODD (Oui/Non)</b>	<b>Source(s) information</b>	<b>Institution(s) responsable(s)</b>	<b>Niveau de l'indicateur en 2015 (situation référence)</b>	<b>Cible indicateur 2020</b>	<b>Cible indicateur 2025</b>	<b>Cible indicateur 2030</b>
	<p>7.4 Renforcement des outils de planification, de gestion d'information et de suivi-évaluation</p> <p>7.5 Renforcement des compétences et meilleur positionnement et évaluation des ressources humaines</p> <p>7.6 Renforcement et meilleure planification de l'affectation des ressources matérielles et financières et logistiques sur la base des besoins et des critères objectifs à chaque structure au niveau national et régional</p> <p>7.7 Mise en place d'infrastructures adéquates</p>	<p>- L'ensemble de la réglementation environnementale sectorielle est reconsidéré et harmonisé</p>	OUI(16)	•Harmonisation de la réglementation environnementale	CJ, DRCL, DAAF				
		<p>- Tous les projets de réglementation à caractère environnemental sont concertés et partagés systématiquement avec le MEDD</p>	OUI (16)	•Concertation juridique	CJ, DRCL, DAAF				

## Annexe 2- Plan quinquennal 2016-2020

Objectif	Programme/projet/activité	Montant en M. UM Horizon 2020	Source de financement	Indicateurs de suivi
1-L'élaboration d'une base de données électronique sur les Etudes d'Impact Environnemental (EIE) et le suivi de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES),	<b>1-Evaluation et contrôle environnemental:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acquérir des outils d'inspection environnementale.</li> <li>➤ Acquérir une plateforme électronique pour la gestion documentaire des données sur les EIE</li> <li>➤ Assurer la diffusion des bonnes pratiques issues de cette base de données sur les <b>EIEs</b></li> <li>➤ Elaborer une stratégie nationale sur le contrôle environnemental</li> <li>➤ Superviser la mise en œuvre des <b>PGES</b></li> <li>➤ Superviser la conduite des évaluations environnementales</li> <li>➤ élaborer le Statut des inspecteurs chargés du contrôle environnemental</li> </ul>	<p style="text-align: right;">70</p> <p style="text-align: right;">25</p> <p style="text-align: right;">Pm</p> <p style="text-align: right;">30</p> <p style="text-align: right;">pm</p> <p style="text-align: right;">pm</p> <p style="text-align: right;">pm</p>	Bailleurs/ Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de EIE et de PGES réalisés</li> <li>➤ Les PGES sont appliqués</li> </ul>
2-Les parties prenantes gèrent durablement les ressources naturelles dans une dimension intégrant l'économie environnementale à la lutte contre la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>2-Gestion durable des Ressources Naturelles</b></li> <li>➤ Renforcement, amélioration et application de l'approche Gestion Durable des Ressources Naturelles au niveau des régions</li> <li>➤ Promotion et appropriation de l'approche Gestion Durable des Ressources Naturelles par la population locale</li> <li>➤ Inventaire et cartographie des ressources forestières</li> <li>➤ Réalisation d'un inventaire national de la faune</li> </ul>	<p style="text-align: right;">pm</p> <p style="text-align: right;">50</p> <p style="text-align: right;">pm</p> <p style="text-align: right;">50</p> <p style="text-align: right;">5</p>	Bailleurs/ Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le couvert végétal est stabilisé ou même en stade d'augmentation</li> <li>➤ L'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu rural sont en régression par une plus grande disponibilité des ressources naturelles</li> </ul>

Objectif	Programme/projet/activité	Montant en M. UM Horizon 2020	Source de financement	Indicateurs de suivi
	sauvage continentale du pays ➤ Aménagement et gestion des biotopes par les populations locales ➤ Repeuplement des zones cynégétiques en espèces menacées d'extinction ➤ Restauration et réhabilitation des terres en engageant des travaux CES/DRS ➤ Reboisement d'espèces sylvicoles à valeur économique multiple ➤ Protection des pâturages contre les feux de brousse ➤ Protection des villes, villages et infrastructures socioéconomiques contre l'ensablement ➤ Intégration des organisations d'exploitants dans les structures de GDRN ➤ Valorisation des produits forestiers non ligneux ➤ Consolidation des acquis du Programme Spécial de la Protection de la Ville de Nouakchott ➤ Réalisation de la composante Nationale de la Grande Muraille Verte	5 5 400 600 pm 10 300 4000		
3-Augmenter la superficie des aires protégées qui doit atteindre respectivement 12% et 17% des territoires marins et terrestres de la Mauritanie,	<b>3-Conservation, restauration et Gestion Durable de la Biodiversité</b> ➤ Gestion durable des aires protégées marines et côtières ➤ Intégration de la politique et appui de la stratégie de protection environnementale et de développement durable dans les stratégies d'exploitation pétrolière et minière ➤ Développement et mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour la mise en place et le	350 30	Bailleurs/ Etat	➤ La superficie des aires protégées des territoires marins et terrestres ➤ La richesse en biodiversité faunique et floristique



Objectif	Programme/projet/activité	Montant en M. UM Horizon 2020	Source de financement	Indicateurs de suivi
	<p>fonctionnement des aires protégées terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La préservation des habitats des oiseaux et des poissons migrateurs grâce à la mise en place d'un réseau d'Aires Protégées établi et fonctionnel</li> </ul>	<p>50</p> <p>pm</p>		
<p>4-La vulgarisation des meilleures Pratiques pour la Prévention de la Pollution</p>	<p><b>4- Pollutions et Prévention des Catastrophes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La gestion des produits chimiques,</li> <li>➤ La gestion des déchets et le la gestion des risques de catastrophes</li> <li>➤ L'assainissement des déchets liquides et solides</li> <li>➤ La réduction de la demande de sacs en plastique est encouragée par une politique restrictive</li> <li>➤ La ratification de la Convention de Minamata dans les meilleurs délais ;</li> <li>➤ L'adoption du décret de mise en place du Comité National de Gestion des Produits chimiques ;</li> <li>➤ L'adoption d'un décret obligeant les communes d'avoir leur sites d'enfouissement technique (CET) réglementaire, approprié et répondant aux normes comme seul endroit de décharge des ordures ménagères et autres déchets urbains municipaux ;</li> <li>➤ Régulation des déchets de téléphonie mobile (téléphones en fin de vie (déchets), cartes SIM, batteries, accumulateurs, cartes de recharges, etc.) ;</li> <li>➤ Organisation de filières de recyclages et de valorisation des déchets ;</li> </ul>	<p>50</p> <p>50</p>	<p>Bailleurs/ Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'études finalisés et validés</li> <li>➤ Rapports d'ateliers régionaux de sensibilisation</li> </ul>

Objectif	Programme/projet/activité	Montant en M. UM Horizon 2020	Source de financement	Indicateurs de suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Régulation des flux des déchets et produits chimiques importés ;</li> <li>➤ L'inventaire de sources de mercure dans le pays ;</li> <li>➤ Régulation sur les émissions atmosphériques en milieu urbain (Gaz d'échappement des automobiles, émissions intentionnelles et non intentionnelles, etc.)</li> <li>➤ Mise en place d'un laboratoire de contrôle et de suivi de la qualité e l'environnement</li> </ul>	<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">10</p>		
<p>5-La lutte contre les effets des changements climatiques et le renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques et ce à travers le financement des activités habilitantes et le renforcement du dispositif institutionnel au niveau national et régional ainsi que la mise en place des mécanismes de financements durables</p>	<p><b>5-Lutte contre les effets des Changement Climatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités Habilitantes (Appui-Conseil) en politiques des changements climatiques</li> <li>➤ Programmation des actions de lutte contre les effets des Changements Climatiques</li> </ul>	<p style="text-align: center;">60</p>	<p>Bailleurs/ Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les besoins en transfert technologie sont identifiés et évalués</li> <li>➤ Le rapport d'évaluation des actions de mitigation est élaboré et adopté</li> <li>➤ Rapport sur l'état de mise en œuvre de la CCNUCC en Mauritanie</li> <li>➤ Le pourcentage des énergies fossiles dans la production d'énergie électrique et la consommation de charbon sont en réduction</li> <li>➤ Mesures de protection contre ensablement</li> <li>➤ Protection du littoral</li> </ul>



Annexe 3 : Niveau des indicateurs en 2015

Objectif	Indicateurs	OMD	S. Référence		2015			Observations
			Date	Valeur	Réalisation	Cible	Sources de l'indicateur	
<b><i>Domaine X</i></b>								
<i>Objectif 1</i>								
	☐ 1.18 Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha)	Oui	2000	1232		20600	Enquête	mesurable
	☐							
	☐ .....							

#### Annexe 4 : Documentation des indicateurs

Indicateur	Type	ODD	Périodicité	Source(s) information	Institution(s) responsable(s)	Observations (mesurabilité,...)
1.18 Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha)	impact	Oui	annuel	Rapport MEDD	MEDD	mesurable



## Annexe 5: **Actions phares réalisées**

### **Actions phares sur le plan institutionnel**

1. Adoption du Décret N°2009-104 du 06 Avril 2009 portant application de la loi N°2007-055 abrogeant et remplaçant la loi N°97-007 du 20 Janvier 1997 portant Code Forestier
2. Participation de la Mauritanie aux travaux du Sommet des Nations Unies sur le Climat notamment celui de 2009 et 2015
3. Mise en place du Comité National Consultatif du Littoral (CCNL) par Décret N°2010-014/PM en date du 20 Janvier 2010 pour l'application de l'Ordonnance N°2007-037 du 17 Avril 2007 sur le Littoral.
4. Adoption du Décret N°010-2010/PM du 24 Janvier 2010 modifiant et remplaçant le Décret N°190-2008/PM du 19 Octobre 2008 fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable et l'Organisation de l'Administration Centrale de son Département.
5. Signature le 15 février 2010 de l'Arrêté N°0518 portant sur l'organisation et le fonctionnement des Délégations régionales du MDEDD.
6. Adoption du Décret N°2010-048 du 01 Mars 2010 portant création d'un Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) dans le cadre de l'application des dispositions de la loi Cadre de l'Environnement (2000-045)
7. Signature le 17 juin 2010 à Ndjamenà au Tchad, de la Convention de création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte par Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz Président de la République.
8. Signature le 02 Août 2010 de l'Accord-Cadre entre le Gouvernement Mauritanien et la Fondation du BACoMaB
9. Élaboration et diffusion d'un guide général sur les procédures techniques et administratives des évaluations de l'impact sur l'Environnement en 2009 et 2010
10. Élaboration et diffusion d'un guide sectoriel des évaluations environnementales dans le secteur minier
11. Adoption du Décret N°2010-031 du 02 Décembre 2010 portant déclaration d'utilité publique du Fonds fiduciaire du Banc d'Arguin "BACoMaB"
12. Promulgation de la loi N°2011-007 du 16 Janvier 2011 portant ratification de Convention d'Abidjan, relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et Australe
13. Promulgation de la loi N°2011-021 du 08 Mars 2011 relative à la ratification de l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eaux Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA)
14. Promulgation de la loi N°2011-022 du 08 Mars 2011, relative à la prévention et à la lutte contre les pollutions marines.
15. Approbation le 17 Mars 2011, de la Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) par le Gouvernement, qui a été adoptée par l'ensemble des partenaires du Secteur
16. Promulgation de la loi N°2011-049 du 07 Novembre 2011 portant Statut Spécial du Personnel des Eaux, Forêts et Chasse et Adoption en 2014 de son Décret d'application
17. Adoption du Décret n°2012-156 en date du 21 juin 2012 portant mise en place du Conseil National de l'Environnement et Développement Durable (CNEDD), et ses organes subsidiaires le Comité Technique Environnement et Développement Durable (CTEDD) et les Conseils Régionaux Environnement et Développement Durable (CREDD), en tant qu'instances de coordination intersectorielles
18. Adoption et mise en application du Décret N°157-2012 du 21 juin 2012 portant interdiction de l'importation, de l'utilisation, de la distribution et de la commercialisation des emballages plastiques souples et conduite d'une série de campagnes de sensibilisations
19. Signature d'un mémorandum d'accord de coopération entre le Département avec l'Académie des

Sciences de Chine

20. L'adhésion de notre pays en 2012 au Fonds d'Indemnisation (Fonds FIPOL) en cas de pollution marine
21. Ratification de la convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) par la loi N°2013-022 du 10 Juillet 2013
22. Signature le 29 Août 2013 de l'Accord de siège et transfert à Nouakchott du siège de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, conformément aux décisions du 2ème Sommet des Chefs d'Etat membres
23. Promotion par Décret Présidentiel en date du 16 septembre 2013 du Département qui a été érigé en Ministère à part entière dénommé Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
24. Création par Décret N°2013-156 du 08 Octobre 2013 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV)
25. Ratification en 2015 de la Convention de Minamata sur le Mercure
26. Adoption du Décret N°057-2014/PM du 11 Mars 2014 portant nouvel organigramme du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
27. Conduite en mars 2014 d'une mission circulaire auprès des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de la Grande Muraille Verte
28. Adoption en Conseil des Ministres le 24 juillet 2014 du Projet de Loi autorisant la ratification du Protocole de Nagoya relatif à la Convention sur la Biodiversité sur les Ressources Génétiques
29. Mise en place par Arrêté N° 1 398/MDAPMCEDD en date du 30 juillet 2013 du cadre institutionnel de mise en œuvre du programme site de détente et espaces verts de Nouakchott (SIDVEN)
30. Ratification de l'Amendement de Beijing du Protocole de Montréal relatif à la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone par la loi N°2014-024 du 07 Septembre 2014.
31. Signature de l'Arrêté N°3502/MEDD en date du 05 Novembre 2014 portant reprise des activités de la Brigade Mobile

#### **Actions phares sur le plan organisationnel**

32. Formation entre 2013 et 2014 de 106 Cadres et Techniciens en matière de lutte contre la Désertification et l'élaboration d'un manuel de formation sur la lutte contre la désertification
33. Organisation d'une session de formation régionale pour la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
34. Formation de haut niveau, à l'étranger, de 4 cadres du Département
35. Formation de plus de 3 000 formateurs agriculteurs et maraichers au niveau du Gorgol, Brakna et Trarza dans le cadre du projet de Réduction de la dépendance en Polluants Organiques persistants et autres produits agro-chimiques dans les bassins des fleuves Sénégal et Niger à travers la GIPD

#### **Actions phares sur le plan stratégique**

36. Adoption le 19 Mars 2009 du Plan d'Action National de Prévention et de Gestion des Risques des Catastrophes (PAN-GRC) ;
37. Soumission au Secrétariat de la Convention de Stockholm en 2009 du Plan d'Action National pour la Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ;
38. Réalisation en 2010 du rapport National (Profil National) sur la Gestion des déchets Solides dans le cadre du Réseau SWEEP-NET ;



39. Mise en place par Arrêté N°1004 du 20 Avril 2010 du Programme Spécial de la Protection de la Ville de Nouakchott (PSPVN) ;
40. Conduite en 2011, d'une Revue Institutionnelle du Secteur de l'Environnement (RISE) ;
41. Réalisation en 2012 de l'étude sur l'évaluation des besoins en équipements et en ressources humaines pour la réalisation du Laboratoire National pour le suivi de la qualité de l'Environnement ;
42. Adoption le 16 Avril 2012 du 2ème Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE2) ;
43. Élaboration en 2012 du premier Rapport National sur le Développement Durable et sa présentation lors de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio + 20) ;
44. Organisation d'une Conférence Nationale de Haut niveau sur le Développement Durable en Mauritanie ;
45. Mise en place en 2013 d'une base de données multi-thématique et multi-sectorielle sur le Développement Durable en tant qu'outil d'aide à la décision ;
46. Mise en place en 2013 d'un système de suivi évaluation du PANE 2 intitulé SEPANE dans le cadre de la mise en œuvre du PANE 2 à l'échelle intersectorielle ;
47. Installation de 3 stations météo automatiques au niveau de l'observatoire de Nouakchott, Boutilimit et R'kiz ;
48. Réalisation en 2013 de l'étude sur le profil Environnemental de la Mauritanie dans le cadre du Partenariat avec l'Union Européenne ;
49. Élaboration en 2013 de l'Atlas Nature et Paysage de la Mauritanie et Élaboration d'un Guide en 2013 pour l'identification des Oiseaux de l'Afrique de l'Ouest ;
50. Élaboration et validation en 2013 au niveau Technique du Plan d'Aménagement de la Baie de l'Etoile ;
51. Élaboration et validation en 2013 au niveau technique du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification PAN-LCD ;
52. Élaboration et validation en 2013 au niveau technique d'un Programme Sectoriel Environnement et Développement Durable ;
53. Réalisation en 2013-2014 de l'Inventaire National des PCB dans les Transformateurs, Condensateurs et autres Équipements électriques contaminés de la SOMELEC ;
54. Tenue à Nouakchott de la 3ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ;
55. Élaboration et validation en 2014 du 5ème Rapport National sur la Diversité Biologique et du 2ème Rapport National sur la biosécurité.
56. Formulation et présentation au Gouvernement de la 3ème Communication Nationale sur le Changement Climatique de la Mauritanie et participation de notre pays au Sommet Mondial sur le Climat

tenu à New York le 23 Septembre 2014

57. Élaboration et Validation en 2014 au niveau technique d'une Stratégie Nationale pour les Aires Marines Protégées (AMP)

58. Élaboration et adoption en Conseil des Ministres, le 20 Novembre 2014, de la Stratégie Nationale pour les Zones Humides Terrestres

59. Élaboration et validation au niveau technique le 12 novembre 2014 de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique et son Plan d'Action 2011-2020 (NBSAP),

60. Elaboration et adoption le 04 Décembre 2014 en Conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de la Grande Muraille Verte et de son Plan d'Action

61 la création du Parc zoologique au niveau de Ouad Naga.

### **Actions phares sur le plan opérationnel**

#### **En matière de Protection de la Nature**

62. Mise en œuvre annuelle des campagnes nationales de protection des pâturages et de lutte contre les feux de brousse

63. Programme Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott (PSPVN)

64. Mise en œuvre des activités du programme Site de Détente et Espaces Verts de Nouakchott (SIDVEN)

65. Mise en œuvre d'un programme de protection des ressources ligneuses et de lutte contre la pauvreté (PROCEAO) par la diffusion généralisée des foyers améliorés VITA.

#### **En matière de Pollutions et des Urgences Environnementales**

66. Réalisation en 2012 et 2013 de 3 études relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national en partenariat avec le PNUD et PNUE

67. Suivi et Coordination de l'exportation par différentes entreprises d'importantes quantités d'huiles usées vers le Sénégal et de 1 400 tonnes d'autres déchets vers la France conformément aux dispositions de la Convention de Bâle

68. Réalisation en 2014 de l'étude juridique sur l'amélioration de la Gestion des produits Chimiques industriels soumis à la convention de Rotterdam.

#### **En matière d'Aires Protégés et de protection du Littoral**

69. Colmatage, fixation mécanique et biologique des brèches N°6 et N°7 aux abords de Nouakchott (environ 1 000 m de longueur sur 10 m de largeur ramer à une hauteur de 4m IGN)

70. Rehaussement et fixation mécanique et biologique de 40 hectares sur le cordon dunaire du littoral de Nouakchott en partenariat avec le PNUD en 2009 et installation de 231 bac des protections en béton sur le

long du littoral

71. Renforcement de la Surveillance du Littoral de Nouakchott par le recrutement depuis 2012 de 25 agents et superviseurs et aménagement de 3 bâtiments pour abriter les gardiens

72. Lutte contre les inondations, et évacuation des eaux de pluie du quartier de la SOCOGIM PS

73. Renforcement des équipements de surveillance du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) par la mobilisation de 3 vedettes de surveillance, de 2 quads et de 4 Véhicules tout terrain

#### **En matière de contrôle et évaluation environnementale**

74. Conduite de 269 études d'impacts environnementaux de projets de développement au niveau national

75. Émission de 269 avis de faisabilité environnementale pour différents projets de Développement

76. Mise en œuvre du programme Biodiversité Gaz et Pétrole (BGP)

#### **Actions phares en matière de mobilisation des ressources financières**

Le tableau récapitulatif ci-dessous renseigne sur les financements mobilisés et votés sur le Budget de l'Etat à travers les lois des Finances annuelles de 2009 à 2014.

Les budgets relatifs aux différentes années comprennent les salaires du personnel et le fonctionnement des structures centrales et régionales, le budget d'investissement et les budgets des différents établissements publics et Programmes sous tutelle du Département (PNBA, PND, PSPVN et SIDVEN).

Tableau récapitulatif des financements mobilisés et votés sur le Budget de l'Etat à travers les lois des Finances annuelles de 2009 à 2014

Année	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement	Budget total annuel
2009	784 832 498	204 410 000	989 242 498
2010	715 636 801	1 105 391 635	1 821 028 436
2011	916 107 415	1 000 000 000	1 916 107 415
2012	1 088 920 363	835 000 000	1 923 920 363
2013	1 111 769 989	1 057 250 000	2 169 019 989
2014	1 120 528 526	1 048 500 000	2 169 028 526
Total	5 737 795 592	5 250 551 635	10 988 347 227

#### **En matière de protection de la Nature**

77. Mobilisation d'un financement du Fonds Mondial pour l'Environnement de 4 Millions de Dollars US dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PDDO

78. Mobilisation d'une enveloppe de 6,5 Millions d'Euros de la Coopération Allemande GIZ pour le financement du Projet Adaptation au Changement Climatique des Villes Côtières;

79. Mobilisation d'une enveloppe globale de 8 millions Euros dans le cadre de la coopération avec

l'Allemagne pour la Gestion des Ressources Naturelles.

80. Mobilisation d'une enveloppe de 5 Millions de Dollars US dont 1,1 Millions de dollars de la Banque Mondiale et 3,9 Millions du Fonds Mondial Pour l'Environnement (FEM) pour le financement d'un projet d'investissement sur la gestion durable des terres, des eaux et forêts (PGDTEF) dit Projet Gommier dont bénéficieront les Wilaya du Trarza, du Brakna et du Gorgol

81. Mobilisation d'une enveloppe de 5 Millions de Dollars US du Fonds des PMAs du FEM en attente d'endossement pour le financement d'un projet d'investissement dans le cadre de la capitalisation du Projet OUBAME avec la FAO

82. Etudes pour la réalisation d'un Parc Zoologique dans la zone d'Idini et d'une Station Forestière avec un Jardin botanique au PK 17 sur la route de Rosso.

### **En matière de changement climatique**

83. Mobilisation en 2011 d'une enveloppe de 6,9 M USD sur le 5ème cycle de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM 5) et son Fonds des PMAs

84. Mobilisation d'une enveloppe de 5 Millions de Dollars US du Fonds des PMAs du FEM pour le financement du Projet "Amélioration de la résilience au changement climatique des zones humides de Mauritanie" dans le cadre de la Grande Muraille Verte (Agence d'exécution UICN)

85. Mobilisation d'une enveloppe de 7,2 Millions de Dollars du Fonds des PMAs du FEM pour la réalisation d'un Projet d'Adaptation du secteur de l'Eau (Projet PNISER à exécuter par le Ministère de l'Hydraulique)

86. Mobilisation d'une enveloppe de 3,4 Millions de Dollars du Fonds des PMAs du FEM pour la réalisation d'un Projet d'Adaptation au changement climatique dans le cadre de l'OMVS. Montant endossé en 2013.

87. Mobilisation d'une enveloppe de 3,5 Millions de Dollars du Fonds des PMAs du FEM pour la réalisation du Projet de lutte contre la pauvreté dans le sud du Karakoro dans le cadre du Projet PASK II à exécuter par le Ministère de l'Agriculture)

88. Mobilisation d'une enveloppe de 7,8 Millions de Dollars US du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (PARSACC) pour la mise en œuvre du Projet « Amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du changement climatique » au niveau de 8 wilayas en partenariat avec le PAM.

89. Mobilisation d'une enveloppe de 6 Millions d'Euros dont 4 Millions d'Euros de l'Union Européenne et 2 Millions d'Euros du Ministère de la Coopération Allemande dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC) pour les Wilayas de l'Assaba et du Brakna.

### **En matière de Protection des Aires Protégées et Littoral**

90. Mobilisation d'une enveloppe de 6,7 Millions d'Euros financé par la KFW

91. Mobilisation d'un montant total 13,3 Millions d'Euros pour la capitalisation du Fonds BACoMaB (dont 5 Millions d'Euro de la KFW, 3,5 Millions d'Euros de l'AFD, 1,8 Millions d'Euros de l'Etat Mauritanien et 3 Millions d'Euros de la MAVA)

92. Mobilisation en 2014 d'une enveloppe de 5 Millions de Dollars US du Fonds des PMA du FEM pour le financement du Projet Développement d'un système innovant d'adaptation aux changements climatiques en Mauritanie

93. Mobilisation d'une enveloppe de 1 Millions de Dollars US du Fonds Spécial SCCF du FEM pour le financement d'un projet sur la gestion des connaissances et le renforcement des capacités pour la résilience des populations.

94. Participation de la Mauritanie aux travaux du segment de haut niveau de la 5ème Assemblée Générale du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) à Cancun au Mexique

#### **Actions phares en matière de mobilisation des ressources matérielles**

95. Réhabilitation du siège du Ministère avec une Augmentation de 15 bureaux supplémentaires pour un montant de 116 Millions d'UM d'ouguiyas (Banque Mondiale / PRECASP).

96. Equipement en matériel technologique et câblage pour assurer la connexion sans fil de l'ensemble des bureaux du bâtiment central du Département

97. Acquisition de 30 véhicules dont 28 véhicules 4x4 et 2 camions UNIMOG dans le cadre de différents projets de coopération

98. Équipements de 5 Wilayas (Trarza, Brakna, Tagant, Adrar et le Gorgol) en Véhicules en 2012

99. Construction et équipement d'un centre d'interprétation et d'éducation environnementale au niveau de Chami pour un cout total de 1 millions cent dix huit mille d'Euros financé par la Coopération Espagnole

100. La remise en état de 11 pirogues et équipement du chantier Naval de Rgueiba au niveau du Banc d'Arguin

101. Acquisition de 2 Véhicules d'ambulance et d'un camion citerne pour les populations du Banc d'Arguin

#### **Les actions phares en matière de mobilisation des ressources humaines**

102. Formation et insertion de 53 Diplômés chômeurs au sein du Département et Régularisation et insertion de 20 anciens diplômés sortants de l'ENFVA pour la période 2011 à 2014.

## **Annexe 6 : Données clés sur le secteur**

Les emplois dans le secteur (ventilation par catégories, régions, statuts, ...)

Les chiffres clés (acteurs, structures, produits, ...)

Ressources et dépenses financières et évolution (Budget de fonctionnement, d'investissement)

Les cadres de programmation disponibles (stratégies, plans d'action, programmes, CDMT, ...)

Les recommandations EPU 2015

***Ressources et dépenses financières et évolution (Budget de fonctionnement, d'investissement)***

Tableau récapitulatif des financements mobilisés et votés sur le Budget de l'Etat à travers les lois des Finances annuelles de 2009 à 2015

Année	Budget de fonctionnement	Budget d'investissement	<b>Budget total annuel</b>
2009	784 832 498	204 410 000	989 242 498
2010	715 636 801	1 105 391 635	1 821 028 436
2011	916 107 415	1 000 000 000	1 916 107 415
2012	1 088 920 363	835 000 000	1 923 920 363
2013	1 111 769 989	1 057 250 000	2 169 019 989
2014	1 120 528 526	1 048 500 000	2 169 028 526
2015	1 207 885 000	1 190 000 000	2 397 885 000
<b>Total</b>	6 945 680 592	6 440 551 635	13 386 232 227

Annexe 7: Composition du Comité Technique Sectoriel (CTS)